

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

Présents : MM. ANDRÉ – RASSEL – Mmes PORTOIS – NOEZ – MM. DAMBLEMONT – DUPONT Y. – DUBOIS – BONDELU – DESPREZ – Mme PONCHAUX – MM. DUPONT B. – DENNEULIN – Mme MARINEL – MM. FLEURIE – BOSSU – BONAMY – Mmes. SEGUIN - VANELLE et DEBERGH.

Absents : MM. MÉNIGOT et LENFANT excusés, ayant donné pouvoir. Mme CHARLES et M. DESCAMPS.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 24 mars 2009.

Bernard ANDRÉ donne lecture en préambule d'un communiqué de soutien aux employés de SODEMECA.

13 communes pour SODEMECA

L'annonce brutale de la fermeture du site SODEMECA a frappé l'ensemble des 13 communes de la Couronne Sud de Lille et de leurs habitants. Comment comprendre que ce fleuron de l'entreprise Michelin, spécialisé dans la haute technologie et la recherche sur les pneumatiques haut de gamme, puisse ainsi disparaître ?

Surpris et choqués, nous pensons d'abord aux employés et à leur famille, à l'angoisse qui les étirent déjà et aux bouleversements qui les attendent. Nous tenons à exprimer notre solidarité avec l'ensemble du personnel et leurs familles.

Michelin peut-il revenir sur sa décision ? C'est notre demande et notre attente.

Les gens du Nord aiment leur travail et leur entreprise, ils savent travailler, dur parfois, ils savent encaisser les coups mais surtout ils savent revendiquer leurs droits, les communes de la Couronne Sud de Lille leur apportent leur soutien.

Les Maires de Noyelles lez Seclin, Emmerin, Fâches-Thumesnil, Fretin, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Lezennes, Loos, Ronchin, Seclin, Templemars, Vendeville et Wattignies.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Émile RASSEL présente le Compte Administratif 2008 qui n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

Les résultats de l'année 2008 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement : 220 122,93 €.

Déficit d'investissement : 191 574,23 €.

Le Compte Administratif est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Sur proposition de la commission Finances, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats comme suit :

- Couverture du déficit d'investissement : 191 574,23 €.

- Report en fonctionnement : 28 548,70 €.

COMPTE DE GESTION 2008 :

Le Compte de Gestion établi par le receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif, est approuvé à l'unanimité.

ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE 2007/2014 :

Ce dossier est présenté par Émile RASSEL, après avoir été étudié en commission des Finances.

D'importants changements étant intervenus depuis l'élaboration de l'étude précédente datant de mai 2008 :

- diminution conséquente des attributions extérieures,
- décisions prises en matière de réduction des dépenses de fonctionnement,

il m'a paru nécessaire d'établir une nouvelle perspective en partant des éléments retirés du B.P. 2009, dont toutes les données sont aujourd'hui connues, avec notamment la parution des derniers chiffres relatifs à certaines attributions extérieures.

Cette projection a également été poussée jusqu'en 2014.

Je vous apporte maintenant toutes les précisions utiles, afin de vous expliquer la nature des évolutions prévues.

EN RECETTES :

Art. 706 – Il s'agit des recettes provenant du fonctionnement des différents services pour la jeunesse : Cantine – Garderie – C.L.S.H. – Mercredis Récréatifs – Ludothèque et École de Musique.

L'évolution en dents de scie provient de l'alternance Classe de Neige Écoles/Séjour Neige Jeunes.

Cette correction établie, tous les tarifs sont relevés chaque année de 2 %.

Art. 703 – 708 – Diminution de 3 000 € en 2010. Location chasse sur les terrains de la Platière acquis par L.M.C.U.. Pour les autres droits : évolution annuelle de 2 %.

7311 – Fiscalité –

- Constructions nouvelles relevées en C.C.I.D. le 07/04/2009, + 7 300 en 2010 pour la T.H. + 4 300 € en 2011 pour le T.F.P.B.

- Constructions nouvelles réalisées en 2009 :

. Le Clos du Maraîcher : 9.

. Autres : 3.

+ 9 300 en 2010 pour la T.H.

+ 5 600 en 2012 pour la T.F.P.B.

Ces corrections opérées, le produit fiscal attendu est majoré annuellement de 1.5 %, correspondant au relèvement forfaitaire des bases d'impositions (moyenne 1.78 % sur 6 ans).

73 – Autres recettes –

Intégration de l'augmentation de la Taxe Afférente du Droit de Mutation + 9 000 € en 2009, après le vote du B.P.

Puis évolution annuelle de 1 %.

74 – Dotations –

741 – État –

- Intégration de la baisse importante de la Dotation Nationale de Péréquation de 25 948 €, montant connu après le vote du B.P.

- Mise à niveau à partir de 2011, tenant compte du nouveau chiffre de population estimé à 3 226 habitants.

Annuellement majoration de 1 %.

748 – Autres –

Petite correction en 2010 puis évolution de 1 % par an.

747 – C.A.F. –

Diminution annuelle de 3 000 € correspondant à la dégressivité programmée, relative aux activités de Vacances à la Carte/Évasion.

75 – Autres produits –

- Diminution à partir de 2010 du produit des locations Terres, suite à la vente L.M.C.U.

Puis évolution annuelle de 2 %.

77 – Produits exceptionnels -

R.A.S.

EN DÉPENSES :

011 – Charges générales –

- Prise en compte des coûts différents d'organisation des Classes de Neige de l'école (les années paires) et du séjour Neige du Service Jeunesse (les années impaires).

- Suppression en 2010 de certaines dépenses exceptionnelles supportées en 2009 : eau, électricité, vol et vandalisme sur le réseau éclairage public pour un total de 24 000 €.

- Diminution du montant des taxes foncières correspondant aux terres de la Platière cédées à L.M.C.U.

- Coût de maintenance du réseau d'éclairage public plus important + 7 000 €.

Après correction, évolution annuelle limitée à 1 %.

012 – Personnel –

Évolution annuelle de 3 %.

014 – Atténuation de produits –

R.A.S.

65 – Gestion courante –

Adhésion au Parc de la Deûle + 7 000 €.

Évolution annuelle de 2 %.

67 – Charges exceptionnelles –

R.A.S.

66 – Intérêts dette –

D – Amortissement dette -

L'annuité cumulée reste inchangée jusqu'en 2011.

Puis diminution de 27 000 € en 2012 (prêt à échéance pour l'achat de l'immeuble Boulanger (Espace Étoile).

Nouvelle diminution de 65 500 € à partir de 2014 (échéances des prêts relatifs à la construction de l'Espace Étoile).

CONCLUSIONS :

Le solde disponible – Ligne E – est négatif à partir de 2009 jusqu'à l'année 2013, c'est-à-dire que le financement des investissements courants ne s'avère possible qu'avec le produit du F.C.T.V.A. et de la T.L.E.

Pire même, en 2013 ce produit est insuffisant pour pouvoir assurer l'équilibre global du budget.

Ce n'est qu'en 2014 que cet équilibre est de nouveau assuré et que les possibilités d'investissements (limitées) réapparaissent.

PROPOSITIONS :

Les très mauvaises perspectives ci-dessus nous imposent de prévoir dès maintenant des mesures susceptibles d'améliorer la situation.

Les possibilités sont donc à rechercher dans plusieurs domaines.

- EN RECETTES –

Les seules recettes dont nous avons la maîtrise, et qui représentent 50 % du budget, concernent la Fiscalité et les tarifs des services.

L'évolution annuelle de la fiscalité est prévue à 1.5 % et correspond à la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition.

Il faudra donc que celle-ci atteigne réellement ce niveau, sinon il conviendra alors de majorer les taux pour atteindre ce niveau.

Toute majoration au-delà rapporterait à partir de 2010 un supplément de recettes de 9 400 €, pour 1 % de majoration des taux.

Pour ce qui concerne les tarifs dont l'évolution annuelle prévue est de 2 %, toute majoration supplémentaire de un point rapporterait 2 600 € de recettes supplémentaires.

- EN DÉPENSES -

Il est indispensable même obligatoire de trouver aujourd'hui de nouvelles économies

Aussi il convient de réexaminer la liste des propositions faites en début d'exercice et de définir notre position concernant les dépenses qui n'avaient pas été retenues alors.

Également de trouver de nouveaux postes de dépenses susceptibles d'être réduits, voire même supprimés.

Alain FLEURIE demande la parole pour réagir sur cette étude et notamment sur la baisse des dotations.

Bernard ANDRÉ remercie Alain FLEURIE et précise que ses propos n'engagent que lui.

Émile RASSEL reprend la parole et explique que la commission des Finances a relevé plusieurs pistes d'économies et l'objectif ce soir est d'aboutir à un consensus, afin de faire des propositions concrètes.

Après en avoir largement débattu, les propositions suivantes sont retenues.

ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES :

- Abandon de la location de la salle CATRY : 3 800 € par an.

Ce local, aussi intéressant soit-il, est très peu utilisé. Si d'autres expositions venaient à être réalisées elles pourront se faire dans la salle du Conseil Municipal, éventuellement dans le Club des Aînés.

- Maisons Fleuries, Illuminations de Noël et Jardins Familiaux.

Des efforts ont déjà été consentis en 2009.

Une diminution sera également à faire pour les prochains concours notamment pour celui des Maisons Fleuries en limitant le nombre de lauréats, comme cela se pratique déjà pour les deux autres concours.

Économie souhaitée : 800 €.

- Intervention École de Musique en milieu scolaire : 2 333 €.

Ce dispositif a été mis en place depuis le 1^{er} novembre 2008. Indépendamment de son coût financier, il risque à terme d'accroître les effectifs des élèves de l'école de musique et d'augmenter encore un peu plus sa charge de fonctionnement qui est déjà très lourde actuellement.

- Communications téléphoniques : 2 000 €.

Une mise en concurrence entre plusieurs opérateurs a été lancée par Carmen PORTOIS.

Au stade actuel une économie annuelle de 2 000 € peut raisonnablement être retenue.

- Mise en concurrence pour achats.

Ceci concerne essentiellement les achats de produits d'entretien, vêtements de travail et fournitures en produits divers pour les espaces verts, dont le coût global en 2008 s'est élevé à 33 216 €.

Un effort a déjà été engagé pour 2009.

Cependant, il devra être poursuivi et accentué avec pour objectif de réaliser une économie supplémentaire de 5 %, soit environ 1 450 € par an.

Plusieurs pistes d'économies sont également envisageables, mais leur application doit encore faire l'objet d'examen particuliers :

- Fournitures eau potable au restaurant scolaire : 1 000 €.

Un problème a été relevé récemment sur le circuit de distribution d'eau potable.

Des interventions techniques sont actuellement réalisées.

Dès que la situation sera redevenue normale, et stabilisée, cette question pourra être revue.

- Bulletin municipal.

Une étude est actuellement en cours par Carmen PORTOIS en vue de réduire la charge de ce bulletin annuel.

Le total des économies potentiellement réalisables s'élève à environ 10 380 € par an.

Alain FLEURIE demande pourquoi le Feu d'Artifice n'a pas été abandonné. Émile RASSEL répond que le Feu d'Artifice est un symbole de la ville d'Emmerin et la commission Finances a souhaité son maintien.

Danièle PONCHAUX demande si un rapprochement avec les services de la D.R.A.C. ne pourrait être envisagé pour conserver la location du local CATRY pour la culture. Émile RASSEL précise que les expositions pourraient se faire dans d'autres salles et que l'abandon du local CATRY n'est en rien, un renoncement à la politique culturelle engagée.

Les économies budgétaires proposées sont approuvées à l'unanimité.

Émile RASSEL explique que les économies réalisables sur les dépenses de fonctionnement s'avèreront cependant encore insuffisantes pour dégager un autofinancement correct des investissements courants.

Aussi, il faut rechercher des recettes de fonctionnement supplémentaires.

Celles-ci sont limitées exclusivement à 2 catégories :

- la fiscalité,
- la tarification des services.

1) FISCALITÉ :

L'étude budgétaire table sur une évolution annuelle de 1.5 % qui correspond en fait à la révision des bases d'imposition, dont l'évolution moyenne a été de 1.78 % sur les six dernières années.

Une majoration de 1 % rapporterait, en 2010, 9 400 € de recette supplémentaire.

Pour ma part, j'estime qu'une majoration annuelle de 0.32 %, soit 3 008 €, pourrait très bien se justifier par une compensation de la dégressivité opérée par la C.A.F. sur notre dotation annuelle concernant les activités du service jeunesse exclues du C.E.J.

Cette compensation de perte de recettes pourrait également être reportée sur la tarification du Service Vacances à la Carte/Évasion.

Cependant compte tenu du faible niveau de participation des usagers (16.63 %) du coût du service, les tarifs devraient alors être relevés chaque année de près de 38 %.

Un petit coup de pouce supplémentaire en milieu de mandat ne serait pas à exclure.

Cette majoration de 0.32 % représenterait une augmentation de 1 € 50 par foyer fiscal.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette proposition.

2) TARIFICATION DES SERVICES :

La commission des Finances se penchera sur le dossier des tarifs des services municipaux pour lesquels la participation des usagers apparaît très largement inférieure aux coûts de fonctionnement.

ÉTUDES SURVEILLÉES :

Le principe d'appliquer une tarification, inexistante à ce jour, sur ce service dont le coût annuel s'élève à 10 217 € est retenu.

L'étude concerne 4 classes et une moyenne de 53 enfants.
Il est proposé un tarif de 1.50 €/étude.
Alain FLEURIE vote contre cette tarification, le reste des conseillers approuvent.
La facturation mensuelle sera intégrée sur la facture de restauration scolaire et garderie.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission Finances une subvention exceptionnelle de 818 € est accordée à l'Harmonie Municipale "La Nouvelle Concorde".

Approuvée à l'unanimité.

Émile RASSEL informe le conseil municipal qu'une association dénommée "Club Sports et Culture des Jeunes Emmerinois" s'est créée à but culturel et sportif (foot salle loisirs). Les statuts viennent d'être déposés en Préfecture.

La création de cette association a été suivie par Didier BONDELU et Carmen PORTOIS. Un créneau horaire leur a été accordé dans la salle Henri Lhote le jeudi de 18 H à 21 H.

La commission Finances propose une subvention exceptionnelle de démarrage de 200 €.

Approuvée à l'unanimité.

PISCINE :

À compter de la rentrée de septembre 2009, le règlement des entrées des élèves de l'école Simons qui vont à la piscine de Wattignies s'effectuera directement en mairie.

La facturation mensuelle sera intégrée avec la restauration scolaire et la garderie.

Le tarif retenu correspondra à celui facturé à la commune d'Emmerin par la commune de Wattignies.

Comme actuellement, la commune continuera à prendre en charge le transport.

MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE :

La société SOBRIE RESTAURATION a consenti les meilleures conditions économiques et se verra attribuer le marché de fourniture des repas de la restauration scolaire et des C.L.S.H. pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois.

MARCHÉ DE GESTION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

La société CITELUM s'est vue attribuer la première place dans le classement suivant les critères retenus, des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre. Le marché de gestion de l'énergie, exploitation, maintenance, reconstruction et modernisation des installations d'éclairage public lui est attribué pour une durée de 5 ans.

ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES :

Bernard DUPONT demande la parole pour préciser que l'on n'a pas de visibilité sur les évolutions budgétaires réelles sur 5 ans. Il faudra être très attentifs sur ces évolutions.

Bernard ANDRÉ précise également que les évolutions peuvent se faire dans les 2 sens (en + ou en -) et qu'il est possible de revenir sur toutes les décisions qui ont été prises ce jour.

CRÉATION DE POSTES :

Afin de prendre en compte les évolutions de carrière du personnel communal, sur proposition de la commission Finances, il est décidé à l'unanimité la création de :

- 1 poste de rédacteur principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet.

MODIFICATION DU P.L.U. :

Le site de "La Porte du Parc de la Deûle" situé rue de la Canteraine à Emmerin est actuellement classé en AUCa-S2, sauf une partie en AUCm-S2 destinée à recevoir un E.P.H.A.D. de 80 lits.

Le gestionnaire des terrains souhaite que l'ensemble des terrains soit classé en AUCm-S2, afin de répondre à l'évolution de la conjoncture, à un transfert d'activité commerciale ainsi qu'une forte demande de logements.

La municipalité, déjà pénalisée par la politique contraignante des champs captants, sollicite les services de L.M.C.U. pour la modification du P.L.U. de la zone actuellement classée en AUCa-S2 en zone AUCm-S2.

LES CONTRATS DE TERRITOIRE :

Bernard ANDRÉ donne un aperçu du document provisoire du contrat de territoire de la Couronne Sud de la métropole, élaboré par Lille Métropole Communauté Urbaine.

LES MOTEURS DE LA CONTRACTUALISATION :

Bénéficiant d'une forte dynamique économique, la Couronne Sud recouvre également des enjeux décisifs pour la ressource en eau de la métropole et la mise en valeur d'espaces de nature de grande envergure.

L'attractivité du territoire doit maintenant être reconnue. En portant les actions nécessaires pour valoriser son image, la Couronne Sud dispose d'un axe de développement permettant de mettre en cohérence, et de façon durable, les multiples atouts d'un véritable territoire "ressource".

DE L'ATTRACTIVITÉ À LA NOTORIÉTÉ, LES ATOUTS À METTRE EN VALEUR :

Un potentiel foncier porteur à la fois de développement économique et d'extension des espaces de nature.

Au niveau foncier, les nombreux espaces encore disponibles permettent d'entrevoir la poursuite du développement économique. L'extension d'EURASANTÉ, la création de nouvelles grandes zones d'activité bordant l'A1 et la poursuite de l'extension du CRT sont les exemples concrets de l'importance du potentiel existant sur le territoire.

Pour donner une idée de l'importance des enjeux économiques ayant trait à la Couronne Sud, les quatre sites prochainement programmés représentent près de 300 hectares, soit un tiers des acquisitions planifiées pour l'ensemble de la métropole dans le cadre de la politique des "1000 hectares à vocation économique".

Les conséquences du développement économique sur la Couronne Sud sont donc vitales pour l'attractivité métropolitaine. Au niveau local, les impacts sont également considérables. Les nouvelles implantations vont permettre la création d'emplois hautement qualifiés et l'importance des pôles de compétitivité alliée à l'implantation d'entreprises "high-tech" ou portées sur l'innovation, comme cela est déjà le cas, risquent cependant d'entraîner une pression foncière très forte sur le secteur.

L'équilibre du territoire ne doit pas être bouleversé et les possibilités d'accueil des futurs occupants ne doit pas se faire au détriment de la population en place. Avec cette pression foncière, le danger de devenir un territoire "dortoir" est en effet réel pour la Couronne Sud.

Au niveau des espaces naturels, la problématique de l'extension des espaces économiques n'a pas d'incidence directe, le potentiel vert du territoire étant en partie "sanctuarisé" par la présence des champs captants. Le territoire a préservé ses espaces sensibles (Mosaïc sur les champs captants) et valoriser de nouvelles zones (espace des Périseaux). Les possibilités de développer l'image "verte" du territoire sont encore nombreuses sans que cela ne se fasse au détriment du développement économique.

RENFORCER LES CENTRALITÉS D'UN TERRITOIRE EN PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX EN MATIÈRE D'HABITAT :

Le "patchwork territorial", souvent décrit dans le diagnostic, ne favorise pas l'émergence d'une image forte pouvant qualifier le territoire. Cette image forte est d'autant plus difficile à identifier que le territoire se décline en trois secteurs ayant chacun une très forte spécificité :

- la couronne urbaine. Elle concentre les deux tiers de la population de la Couronne Sud dans l'environnement direct de Lille. Fortement impactée par des coupures urbaines importantes, cette Couronne doit bénéficier de l'émergence de pôles urbains attractifs. (À titre illustratif, le développement du secteur de la Jappe à proximité de la gare de Ronchin, croisant le parcours de la L.I.A.N.E., à toutes les caractéristiques pour s'inscrire dans le cadre communautaire (ville intense, valorisation des D.I.V.A.T., modes de déplacements doux...),

- les communes bordant l'A1. Elles bénéficient de retombées financières issues du fort développement économique, mais souffrent des impacts négatifs engendrés par l'activité économique. Les nombreuses coupures engendrées par les infrastructures de transports (T.G.V., autoroutes, aéroport, lignes ferroviaires classiques) représentent de réelles barrières isolant les communes. Une réflexion particulière afin de rapprocher zones d'habitat et lieux de travail semble être une piste intéressante à inscrire pour ce secteur du territoire.

- Les communes "gardiennes de l'eau". À l'inverse des communes bordant l'A1, les possibilités de développement sont fortement contraintes par les champs captants. En contrepartie, elles bénéficient d'un cadre de vie avantageux renforcé par une politique volontariste de l'espace naturel métropolitain. Cependant, cet espace est dégradé par les impacts des circulations pendulaires de et vers Lille. Les communes de ce secteur méritent une réflexion leur permettant de valoriser cet environnement en minimisant les impacts des circulations parasites.

POURSUIVRE LA MISE EN VALEUR DES ESPACES DE NATURE, ÉLÉMENT FORT DU RAYONNEMENT DU TERRITOIRE :

La problématique des champs captants a permis à la Couronne Sud de bénéficier d'un premier véritable "poumon vert" de qualité avec la création des jardins Mosaïc. Le fort développement économique prévu sur les années à venir doit avoir son pendant au niveau naturel pour qu'un "juste équilibre" soit respecté sur le territoire. Aussi, les espaces en phase d'être traités (espace naturel des Périseaux, marais de la Canteraine, marais de Fretin) devront être complétés par d'autres opérations d'envergure (canal de Seclin,...). Poursuivre l'objectif de préserver le milieu naturel en valorisant le cadre de vie doit donc continuer à s'inscrire de façon durable sur la Couronne Sud.

Cependant la seule création de nouveaux espaces de verdure ne permettra pas à la Couronne Sud de permettre à ce "grand équipement communautaire" un fonctionnement optimum. De ce fait, la mise en réseau de ces équipements, par des infrastructures de type "corridors écologiques" doit être envisagée, afin de mutualiser les avantages que propose chaque équipement.

Par ses spécificités et équipements, la Couronne Sud est en mesure de maintenir le niveau d'attractivité qui fait sa force. Néanmoins, pour passer de l'attractivité à la notoriété, ce territoire doit relever certains défis. L'exemple des équipements verts et de leur mise en réseau précédemment cité peut donner le ton des actions à réaliser sur le secteur. En effet, même si le territoire souffre d'un certain sous-équipement communautaire, les défis à envisager relèvent plus du fonctionnement que de l'investissement, par exemple par une démarche de mise en réseau fortement soutenue par les élus du territoire.

LA LUDOTHÈQUE "LA BERJURIE" :

Ouverte le 25 février 2008, la ludothèque offre 13 H 30/semaine d'accueil pour les familles en jeu sur place avec 363 jeux et jouets.

En 2008, on comptait 147 adhérents dont 19 extérieurs.

En 2009, déjà 209 adhérents dont 31 extérieurs.

- La ludothèque propose une séance de jeux tous les lundis en garderie, accueille les mercredis récréatifs 1 ou 2 fois par mois, accueille des activités de vacances à la carte aux périodes de vacances scolaires et un atelier de création de jeux en juillet.

- La ludothèque accueille chaque mardi matin les assistantes maternelles agréées.

- La ludothèque participe à des projets avec les écoles.

- La ludothèque participe à la fête mondiale du jeu.

- La ludothèque a encore de nombreux projets.

Bernard ANDRÉ ne peut que féliciter une belle réussite.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Bernard ANDRÉ rappelle que la Chorale "Les Canteraines" donne son concert d'été le 27 juin à l'église.

- Il précise que le spectacle musical qui a eu lieu le 19 juin à l'Espace Étoile et préparé par une enseignante de l'école de musique était remarquable.

- Yves DUPONT informe le conseil que face à l'incivilité croissante des propriétaires de chiens, il a élaboré un arrêté municipal très restrictif et répressif concernant la divagation des chiens, les chiens non tenus en laisse, les déjections canines, les dégradations des espaces et les troubles à la tranquillité publique.

- Yves DUPONT informe également que les pavés installés en 2006 face à l'église seront enlevés durant le mois de juillet et remplacés par un enrobé.

- Carmen PORTOIS informe qu'un vide-greniers aura lieu en même temps que la ducasse, le dimanche 30 août sur les rues Auguste Potié, Léon Gambetta, Victor Hugo et des Fusillés.